



LE MAIRE A L'ECOUTE DES VILLAROIS

La municipalité de Villers organise des réunions publiques pour répondre aux attentes des Villarois et présenter son bilan à mi-mandat :

Mercredi 22 juin, à la MJC Jean Savine de Clairlieu à 20 h 30 Mercredi 29 juin, au centre culturel du Placieux à 20 h 30

PLAN DE PRÉVENTION CANICULE

Dans le cadre du plan de prévention canicule, les personnes âgées ou fragilisées et isolées désirant se faire recenser par la mairie sont priées de se faire connaître au service Solidarité / C.C.A.S.au 3, rue Maurice André, au 03 83 92 12 18.

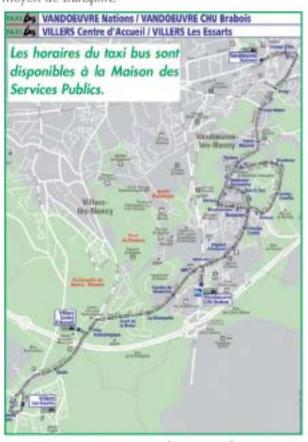
DE VILLERS-CLAIRLIEU À VANDOEUVRE-NATIONS EN TAXI-BUS

Dans le n° 4 de « Villers-Nouvelles », nous vous informions du prolongement du circuit vers Villers-Clairlieu du taxi-bus qui s'arrêtait à la ZAC de Brabois. Il s'agissait d'une période d'essai, à l'issue de laquelle décision serait prise de maintenir ou non ce parcours.

Le circuit de ce taxibus permet de conduire les habitants de Clairlieu depuis la Maison des Services publics au Centre Hospitalier Universitaire (où une interconnexion avec la ligne de tram n°1 est possible) ou au Centre de médecine préventive et même jusqu'à la médiathèque et aux Nations à Vandoeuvre.

Après presque trois ans de fonctionnement, une étude d'évaluation est lancée. Elle concerne la fréquentation, les horaires et le circuit de ce taxi-bus. Si sa fréquentation s'avérait faible, le risque serait grand qu'il disparaisse.

Nous vous invitions donc tous les clairlocois et clairlocoises à transformer durablement cet essai, en utilisant ce moven de transport.



L'AGENDA

- > 17 juin Représentation théâtrale de l'atelier théâtre de la MJC Jean Savine de Clairlieu. A 20 h 30 à la MJC.
- > 18 juin Feux de la Saint Jean en soirée sur les bords du bassin de la Sance, avec un feu d'artifice, organisés par Clairlieu Animation.
- > 18/19juin Tournoi régional sur herbe de volley-ball au stade municipal,
- > 19 juin Fête de Clairlieu, toute la journée manèges, promenades en poney, diverses animations, guinguette l'après-midi animée par Claude Dontenwill, organisée par Clairlieu Animation. Aux abords de la MJC J. Savine.
- > 19 juin Concert de fin d'année de l'APM au Château Mme de Graffigny, dans le parc et au centre les Ecraignes. Durant toute l'après midi.
- > 19 juin « Mondovillers » rencontre culturelle et festive, à partir de 14 h 00 à la résidence universitaire du Placieux. Venez découvrir la cuisine, la musique... d'ici et d'ailleurs. 10 pays sont à l'honneur. Entrée libre.

>21 juin Fête de la musique

Concert de jazz du Conservatoire National de région de Nancy aux Ecraignes à 20 h 30.

- > 24 juin Concert de fin d'année de l'AMCF, à 18 h 30 au centre du Placieux -Entrée libre
- >2 juillet Passage du Pré-Tour 54 à Clairlieu-
- >2 juillet Esti'q'art organisé par le PAJ quartier du Placieux Renseignements 03 83 97 16 37
- >7 juillet Passage du Tour de France.
- > 13 juillet Feux d'artifice et bal populaire dans la cour de l'école du Château (aux Ecraignes en cas de mauvais temps).

BILAN DU TELETHON 2004

Un nouveau record de générosité pour la Meurthe-et-Moselle a été atteint : 933 991 €, c'est la totalité des dons finalement recueillis par l'Association Française contre la Myopathie,

Les manifestations sur la commune de Villers-lès-Nancy ont permis de rassembler 6 091 €. Bravo à tous! Rendez-vous les 2 et 3 décembre 2005 pour la prochaine édition du Téléthon

MERCI AUX DONNEURS DE SANG

La dernière collecte de sang réalisée sur Villers, a réuni 23 personnes, 21 ont donné, dont 4 plasmaphérèses et 2 nouveaux. En 2004, il y avait 37 prélevés dont 7 plasmaphérèses.

Merci et bravo à tous ceux qui ont participé à cette journée!

EVOLUTION DES DÉLÉGATIONS MUNICIPALES:

- Marie-Christine MARNIER est chargée des relations avec la CUGN et de la Démocratie Locale.
- ☑ Cyrille PERROT est chargé de la Communication Publique, la Sécurité et le Développement Durable.
- René BODIN est chargé de l'Equipement, du Patrimoine et des Ressources Humaines.
- ☑ Antoine LUCHETTI est délégué à la Démocratie Locale.

Retrouvez l'agenda sur internet : www.villers-les-nancy.fr/pages/fr/190.htm

EXPRESSION DESPESSION DESPESSION DESPESSION DESPESSION DESPESSION DESPESSION DE LA DIMENSION D

Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », Villers-Nouvelles a mis en place cet espace débat démocratique. Il est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de ses propos.

Voulez-vous savoir combien l'équipe de la gauche plurielle vous coûte ?

Pour la quatrième année successive cette équipe ont augmenté le taux des taxes à Villers. Attention il ne s'agit pas de l'augmentation liée à l'inflation qui se surajoute à la leur et qu'ils encaissent également.

Après 3,2%, 1,9%, 1,8% cette fois c'est 1,6%. Il y a de l'espoir, le taux d'augmentation des taux baisse! En se souvenant que les augmentations se cumulent en se multipliant et non en s'additionnant, au total, cela fait plus de 8,7%. Si vous ajoutez l'augmentation due à l'inflation cela fait en quatre ans plus de 12,7%. Connaissez-vous beaucoup de salariés ou de retraités dont les revenus ont augmenté de plus de 12,5% en quatre ans ?

Il y a une autre manière de voir les choses en cumulant ce que vous coûte un mandat de gauche. Admettons donc que remplis soudain d'une grâce miraculeuse ou électoraliste, ils n'augmentent plus les taux durant les trois années qui leur restent à gouverner et regardons ce qu'ils vous auront coûté en 2008. Le calcul est facile à faire. Vous avez payé successivement 3,2% 3,2x1,9; 3,2x1,9x1,8; 3,2x1,9x1,8x1,6. Et vous payerez encore trois fois ce dernier chiffre. Cela fait au total, en tenant compte de l'effet multiplicateur, plus de 50%. Si donc, vous acquittiez en 2002, une part communale d'impôt de 1200 euros nos chers socialistes vous ont coûté 600 euros de plus qu'à taux constant. Si vous n'étiez imposé, toujours pour la part communale, que de 500 euros ils vous auront coûté 250 euros.

Ils peuvent raconter tout ce qu'ils veulent, les chiffres n'en sont pas moins là. Bien entendu, quand on le leur dit, ils minimisent les choses, s'étendent sur les magnifiques programmes que cela autorise et ils expliquent qu'ils sont raisonnables puisque la hausse des taux s'amortit. Notez au passage qu'à Vandoeuvre, leurs collègues de la gauche plurielle qui sont dans l'opposition, ont reproché au Maire de ne pas avoir baissé les impôts!

(L'autre choix pour Villers)

ACTUALITÉ et HAUSSE FISCALE

Dans la limite des 2000 signes généreusement impartis, j'avais écrit un texte qui argumentait pour le NON au référendum car ce Bulletin municipal devait sortir début mai. Pour des raisons « techniques » (sans rire) ce Bulletin ne pouvait paraître à temps : il fallait changer d'actualité. Donc évoquons les impôts locaux.

La municipalité de Villers a choisi d'augmenter la fiscalité locale de 1,8%. Ajoutée au taux de revalorisation annuelle des bases d'imposition (1%), la hausse est en réalité de 2,8%, supérieure à l'inflation officielle, supérieure aux augmentations des salaires, traitements et retraites. La Municipalité n'a pas daigné faire un effort, compte-tenu de toutes les hausses décidées par les autres collectivités territoriales, qu'elles soient dirigées par la vraie droite (CUGN: + 4%) ou la prétendue gauche (Région: + 9%, Département: + 12%): l'addition sera lourde en fin d'année.

Et pourquoi cette hausse ?

Pour le plaisir non démodé de laisser comme en 2004 un excédent de fonctionnement de presque 1 million d'euros, même une fois défalquée la part réinvestie ? Pour quels investissements, autres que les gros travaux de réparation et d'entretien récurrents ? L'aménagement du sous-sol du château du GEC-Graffigny : 198000 euros (sans doute pour y exposer du patrimoine villarois) ; 72000 euros d'études, chères études, pour le nouveau cimetière et 100000 euros de travaux (qui n'auront pas lieu en 2005) pour ce nouveau cimetière ; 73000 euros pour un « jardin pédagogique » au GEC ; 15000 euros pour le boulodrome... chacun(e) jugera.

Pierre PEGEOT Opposition de gauche 16/05/2005

Voulez-vous savoir combien l'équipe de la gauche plurielle vous coûte (suite) ?

Mais d'où vient cette situation.

Tout simplement d'un problème de principe :

Ils établissent les dépenses prévisibles et si les recettes sont insuffisantes, ils en trouve en augmentant le taux des taxes. Tout simplement.

Connaissez-vous beaucoup de gens ou d'entreprises qui ont cette facilité : je dépense ce qu'il me plaît et s'il me manque des sous, j'augmente mes recettes. C'est simple, quoi ! Cela ne signifie pas pour autant qu'il soit absolument interdit d'augmenter les impôts. L'impôt est un mal mais un mal nécessaire, quand il est établi avec justesse. Mais pas dans les circonstances présentes. Cette année il leur manquait 50000 euros pour boucier le budget et c'est ce qu'ils vous prélèvent en plus. Comme « ils » disent ce n'est quand même pas beaucoup, trois euros par Villarois!

Alors qu'il fallait bien entendu enlever 50000 euros des dépenses. C'était possible, sans réellement dégrader le confort des Villarois. On pouvait même l'éviter compte tenu du report de l'excédent de 2004, mais la doctrine est là : il faut augmenter les impôts ! Regardez ce qu'ils ont fait en Région et au Conseil régional.

Notre position devant un tel problème est très simple. Principe de base : pas d'augmentation des taux. Mais, au cas où la situation et les besoins de la commune sembleraient l'exiger il faudrait procéder par une consultation locale. Sur proposition du Maire, on demanderait aux Villarois de choisir entre un budget avec une augmentation, en précisant sa destination et un budget sans l'augmentation, en enlevant, après concertation, un certain nombre de dépenses clairement définies. C'est tout à fait possible pour un coût modéré. Mais comme çà l'électeur choisit sur pièces, comme il le fera en 2008. Et pas une seule fois tous les six ou sept ans !

Simplement pour ça il ne faut pas avoir pour doctrine de base : augmenter les împôts pour faire payer les riches !

(Bien vivre ensemble à Villers)

Taux d'impositions votés en 2005



	Villers	Laxou	Vandoeuvres	Nancy	
Taxe du foncier Non Báti	4,86	14,30	12,08	17,55	
Taxe du foncier Băti	7,59	8,02	12,03	12,46	
Taxe d'habitation	7,68	7,81	11,43	11,44	

Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, Villers est une des villes les moins imposées du secteur.

Jean-Michel KOBUTA pour le groupe majoritaire.

REGIONS AREA SUGNIVEC LA CUGN

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



Qu'est-ce que c'est ?

Créé dans le cadre des lois de décentralisation Defferre de 1983, le programme local de l'habitat est défini par les communes ou les EPCI pour « déterminer leurs opérations prioritaires et notamment les actions en faveur des personnes mal logées ou défavorisées » (article 78 de la loi 83-8 du 7 janvier 1983)

Le 5° PLH (2002-2006)

Depuis 1996, c'est la Communauté Urbaine qui porte cette compétence pour l'ensemble des 20 communes qui la composent. Les grandes orientations qui ont été définies sont les suivantes :

- Promouvoir et développer une offre nouvelle d'environ 1200 logements par an pour répondre à tous les types de demandes tout en limitant l'étalement urbain.
- Mettre en œuvre le renouvellement du parc locatif social à l'échelle de la CUGN dans un double souci de rééquilibrage du parc et de peuplement au sein des 20 communes.
- Poursuivre la remise à niveau de l'ensemble du parc existant dans un souci de favoriser les équilibres de peuplement.
- Apporter des réponses aux populations confrontées à des besoins spécifiques dont l'éventail des situations individuelles est de plus en plus complexe.
- Poursuivre et conforter la production de logements adaptés pour les personnes démunies socialement et économiquement mais également, pour les personnes confrontées à un handicap physique, les personnes âgées, les personnes résidant en structure d'hébergement collectif et les gens du voyage.
- Promouvoir et animer la politique de l'habitat.

Un nouveau cadre législatif

Trois nouvelles lois (1er août 2003 relative à l'orientation et la programmation pour la ville et la rénovation urbaine, 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et 20 décembre 2004 relative à la programmation pour la cohésion sociale) ont confirmé les grands axes de la politique locale de l'habitat communautaire énoncés dans le PLH validé en décembre 2002.

Elles ont aussi donné de nouveaux objectifs au Grand Nancy et certaines actions doivent être territorialisées, c'est-à-dire déclinées sur chaque territoire des 20 communes :

- ☑ Développer le parc social sur le Grand Nancy
- Mettre en place une politique foncière en faveur de la production de logements sociaux
- Mettre en œuvre la politique concertée du renouvellement urbain du parc social
- Poursuivre la mise en œuvre des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat thématiques et territorialisées sur la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Quant aux objectifs, ils concernent pour la période 2005-2010 :

- Dans le cadre du renouvellement urbain, la reconstruction de 1831 logements qui se répartira d'une part en 1362 logements sur les communes qui procèdent à des démolitions et d'autre part, en 469 logements répartis sur les communes ne procédant pas à des démolitions.
- Dans le cadre du plan de cohésion sociale : 1337 logements qui seront répartis sur toutes les communes exceptées celles dont le taux de logements sociaux est au 1er janvier 2004, de plus de 27 %.

Ces objectifs territorialisés prendront également en compte les objectifs dictés par l'article 55 de la loi SRU qui concernent 5 communes de la Communauté qui, au 1er janvier 2004 ont un déficit de 523 logements sociaux.

Le PLU et Villers-lès-Nancy

Pour atteindre 20 % de logements sociaux sur le territoire de Villers-lès-Nancy, il manque 210 logements. L'objectif de production pour la période 2005-2010 est au titre de la loi SRU de 63 logements et au titre du plan de cohésion sociale, de 232.

Actuellement, le déficit au titre de l'article 55 de la loi SRU induit pour Villers-lès-Nancy une taxe de 150 € par logement manquant. Le paiement de cette taxe ne nous dispense pas pour autant de mettre en œuvre tout ce qui est possible pour atteindre les objectifs fixés. En effet, dans le cas contraire, le Préfet peut se substituer à la commune pour tenir les objectifs assignés dans le cadre du Plan Local de l'Habitat. Aujourd'hui, ce serait la Communauté Urbaine qui opérerait cette substitution puisqu'elle est délégataire pour 6 ans de la compétence « habitat-logement ».

Des programmes de rénovation urbaine sont déjà en cours, lancés par l'OPAC de Meurthe-et-Moselle en collaboration avec la municipalité :

- ☑ les poilus d'Orient.
- ☑ les Geais
- ☑ la rue de l'abbaye de Clairlieu

Des études sont en cours pour la requalification du plateau de Brabois, une prochaine réunion publique permettra de les présenter et d'entendre les avis des villarois et villaroises.

Les 30 ans de la crèche familiale

L'ALBUM PALBUMPHORS













SPADRT



LE TOUR PÉDESTRE DE L'INTÉRIEUR

Même si le record de participants de l'épreuve n'est pas battu, le Tour Pédestre de Villers-lès-Nancy reste le rendez-vous incontournable du 3° dimanche de mars. Après avoir fêté la 25° édition de la course l'an dernier, tous les bénévoles auront fait montre une nouvelle fois cette année d'une belle organisation. Compte-rendu d'un coureur.

Chacun a son objectif en tête. Je côtoie des coureurs expérimentés en pleine préparation et des débutants à la recherche d'une référence chronométrique. La motivation pour réussir une belle course ne manque pas sur un parcours associant bitume et sentiers forestiers.

Après un départ devant le stade, c'est parti pour un crochet dans Clairlieu. La montée vers Chaligny éprouve déjà les organismes et le premier point de ravitaillement me permet de me rafraîchir avant d'emprunter la route forestière qui mène au carrefour des 6 bornes. Sur ce tronçon, le vent est de la partie mais le parcours est agréable et la météo clémente.

Le deuxième ravitaillement annonce la mi parcours et le début des difficultés avec une longue descente sur un chemin caillouteux suivie d'une montée sélective.

Puis nous arrivons au carrefour Guronski et c'est (enfin !) le retour dans Villers. Les temps de passage prévus ne sont plus respectés et une nouvelle difficulté approche : la montée de la piste cyclable devant le stade où se retrouve la plupart des spectateurs, ambiance « Tour de France ».

Je profite du demier ravitaillement pour relancer la machine, je veux aller plus vite mais ce n'est pas possible !

Encore la montée devant le cimetière (surtout ne pas s'arrêter !) puis le retour vers le stade, interminable ligne droite et enfin la descente....

Il est temps de jeter un regard sur le chrono : le temps espéré n'est pas au rendez-vous, mais le plaisir d'avoir vécu un moment fort compense. Comme beaucoup, je refais déjà ma course et repars avec un tee-shirt et de bons souvenirs. Rendez-vous maintenant en 2006 1

ILS ÉTAIENT 500...!

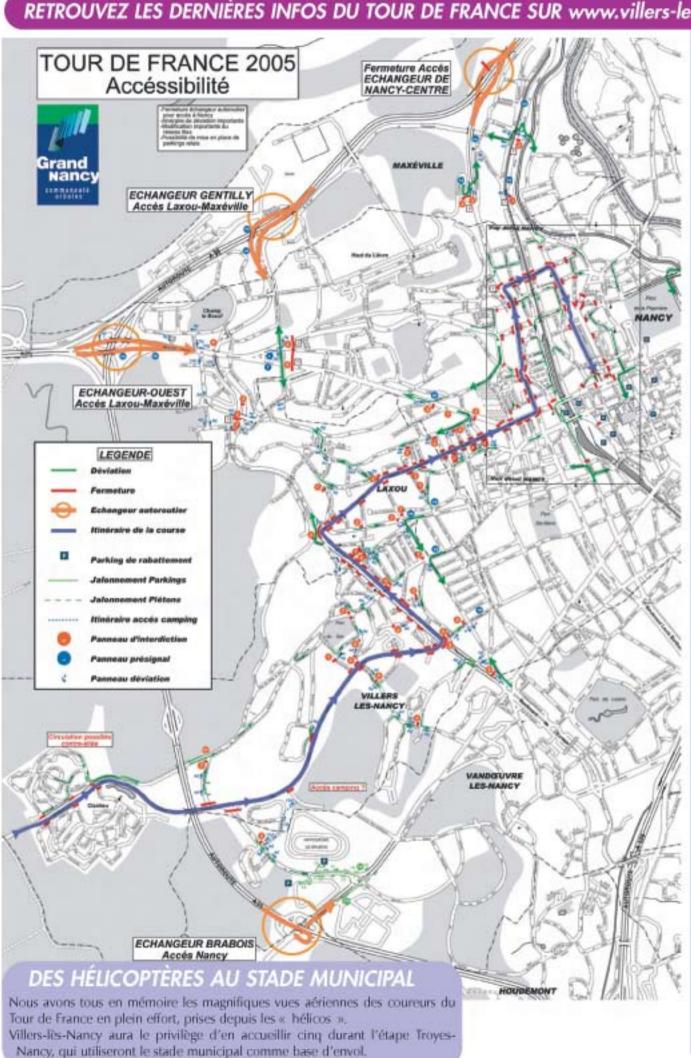
Près de 500 enfants de Villers-lès-Nancy ont participé à la seconde édition des courses pédestres des Ecoles à l'initiative du COS Villers Athlétisme. Bravo à tous les coureurs en herbe, qui ont tous reçu un pin's Paris 2012 offert par la Mairie et merci aux organisateurs pour ce fabuleux spectacle!



DERNIER TOUR DE PISTE POUR MICHEL FOLLEY

Villers Nouvelles tient à rendre hommage à Michel Folley, qui à l'issue du 25ème Tour Pédestre, a annon-cé qu'après 10 ans à la tête du tour pédestre, il met-tait un terme à ses fonctions. Bravo et merci à celui qui a su porter haut et fort les couleurs de cette importante manifestation et qui a su, si bien, mobiliser et organiser l'action des bénévoles, sans qui rien ne serait possible!

RETROUVEZ LES DERNIÈRES INFOS DU TOUR DE FRANCE SUR www.villers-les-nancy.fr



2 JUILLET : **ACCUEILLE** LE PRE-TOUR 54

Les samedi 2 juillet et dimanche 3 juillet, pour fêter le passage du Tour de France en Meurthe-et-Moselle, une centaine de cyclistes venant de toute la France vont, à l'initiative de l'UFOLEP 54, refaire la route des coureurs professionnels.

La première étape sera une boucle qui partira et reviendra à Clairlieu. La présentation des équipes aura lieu à 13 h 30, le départ sera donné à 15 h 00 pour une arrivée prévue entre 17 h 00 et 17 h 30, toutes deux sur le parking du centre commercial.

perturbations à prévoir :

- a partir de 13 h 00, fermeture des deux voies de droite de l'avenue Paul Muller dans le sens Villers vers Maron jusqu'à la fin de la course
- a partir de 16 h 45, fermeture d'une des deux voies du boulevard Valonnière qui sera mise à sens unique jusqu'à la fin de la course

SPECALETE 2005 TE 2005

LE TOUR DE FRANCE À VILLERS-LÈS-NANCY

7 juillet 2005 : le tour de France passe à Villers-lès-Nancy ! A évènement exceptionnel, dispositif de sécurité exceptionnel. Toutes les mesures en détail.

A partir du 6 juillet à 20 h 00

Le stationnement est interdit sur tout le parcours jusqu'à la fin de la course.

Voies concernées :

- Avenue Paul Muller de Clairlieu jusqu'au croisement avec le boulevard des Aiguillettes
- Boulevard des Aiguillettes sur toute sa lon-

Tout véhicule en stationnement interdit sera enlevé et transféré sur le parking de la faculté des sciences à proximité du lycée Callot, D'autre part, une contravention de 35 euros sera dressée. 6 juillet

20 h 00

interdiction de stationnement. sur le parcours 7 juillet

13 h 00

interdiction de circulation sur le parcours 15 h 00

fermeture des passages transversaux vers 16 h 00

arrivée de la caravane publicitaire vers 17 h 00 / 17 h 30 passage des coureurs

A partir du 7 juillet à 15 h 00

Les passages transversaux encore possibles sont interdits jusqu'à la fin de la course. La circulation avenue Paul Muller entre l'avenue de la Forêt de Haye et la route de l'Aviation est également interdite.

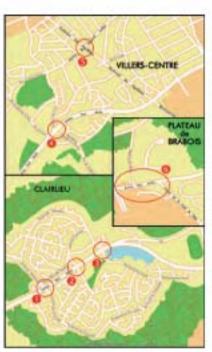
> Les personnes résidant à Clairlieu côté gauche de l'avenue Paul Muller dans le sens Villers-lès-Nancy vers Maron ne pourront donc pas quitter leur domicile avant la fin de la course.

Itinéraires exceptionnels

Le RD 92 sera utilisable dans les 2 sens à partir de 13 H le 7 juillet jusqu'à la fin de la course. La piste cyclable servira de sens descendant et la voie de circulation habituelle permettra le sens montant.

Les personnes résidant à Clairlieu côté droit de l'avenue Paul Muller dans le sens Villers-lès-Nancy vers Maron pourront donc rejoindre l'agglomération par cet itinéraire. Il leur est toute fois conseillé de tenir compte des nombreuses fermetures de voies et des déviations qui seront mises en place.

A partir du 7 juillet à 13 h 00



La circulation est interdite sur tout le parcours jusqu'à la fin de la course. Les passages transversaux suivants restent autorisés :

- (1) Boulevard de Champelle / Boulevard Valonnière
- (2) Boulevard Valtriche / Boulevard Saint Bernard
- Boulevard Valonnière Boulevard des Essarts
- (4) Rue Sous-la-Croix / Rue de la Grange-aux-Moines
- (5) Avenue Général Leclerc

A titre exceptionnel, la circulation Avenue Paul Muller (6) sera autorisée pour les usagers venant de l'avenue de la Forêt de Haye et rejoignant la route de l'Aviation et vice-versa.

LA FÊTE DES VENDANGES 2005

Pour fêter comme il se doit la 50° fête des Vendanges qui sera célébrée à la fin de cet inoubliable été 2005, le comité des Fêtes a préparé une exposition rétrospective.

Composée d'affiches, de photos et d'articles parus dans la presse depuis 1955, elle sera visible :

- jusqu'au 26 juin au centre Savine à Clairlieu
- du 27 juin au 31 août dans le hall de l'Hôtel de ville
- les 2, 3 et 4 septembre au château Mme de Graffigny
- du 6 au 30 septembre au centre des Ecraignes

En exclusivité, Villers Nouvelles a le plaisir de vous dévoiler l'affiche de cette Fête des Vendanges exceptionnelle, dont l'invité vedette sera l'imitateur

Didier Gustin.

Le prochain numéro de Villers Nouvelles vous donnera tous les détails sur cet évènement auquel vous serez nombreux à assister.

Accueil des handicapés

- Dans le cadre de l'effort de solidarité envers les personnes handicapées, la Municipalité a prévu d'aménager le parvis de l'hôtel de ville de manière à pouvoir accueillir des personnes handicapées souhaitant assister à l'évènement. Les personnes intéressées sont appelées à se faire connaître auprès du service Solidarité.
- Un deuxième emplacement sera organisé dans le virage de l'avenue P. Muller vers le bd. des Aiguillettes. Il pourra accueillir une vingtaine de personnes. Renseignements au 03 83 39 03 28

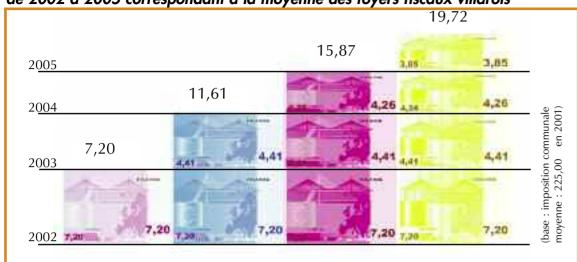
Le piano à bretelles

Indissociable du Tour de France grâce à une de ses plus illustres représentantes, Yvette Horner, l'accordéon sera présent à Villers-lès-Nancy grâce à Claude Dontenwill et ses musiciens pour une animation spéciale devant l'hôtel de ville le 7 juillet.



Une fiscalité raisonnée

Effet des taux sur la part communale de la taxe d'habitation de 2002 à 2005 correspondant à la moyenne des foyers fiscaux villarois

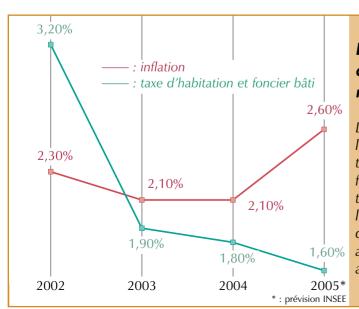


Depuis 2002, les augmentations de taux de la taxe d'habitation ont provoqué des augmentations de l'imposition communale moyenne de 7,20 € en 2002, de 11,61 € en 2003, de 15,87 € en 2004 et de 19,72 € en 2005 par rapport à l'imposition communale moyenne de 2001, qui était de 225,00 €. En cumulé depuis notre arrivée à la tête de la municipalité, le surplus de l'imposition cumulé est donc de :

7,20 + 11,61 + 15,87 + 19,72, soit 54,41 \in .

Effet des taux sur la part commune du foncier bâti

Foncier bâti	2001	2002	2003	2004	2005
Imposition communale moyenne	205,00 €	211,56 €	215,58€	219,46 €	222,97 €
Surplus d'imposition cumulé		6,56 €	17,14 €	31,60 €	49,57 €



Des taux d'augmentation maîtrisés

Depuis 3 ans, l'augmentation des taxes d'habitation et du foncier bâti est systématiquement inférieure à l'augmentation du coût de la vie... et l'écart augmente chaque année!

BUDGET 2005 : SOLIDARITÉ, DYNAMISME ET RIGUEUR

Le budget primitif, qui a été voté par le conseil municipal le 29 mars 2005 s'inscrit, comme ses prédécesseurs, dans le projet global de solidarité dans tous les domaines que l'équipe municipale conduit depuis 2001.



Une gestion précise

Grâce aux efforts de tous les acteurs et au contrôle de gestion mis en place en 2002, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 0,3 %, les dépenses de personnel augmentent statutairement de 3 %. Les subventions attribuées aux 145 associations et sec-

tions sportives villaroises sont majorées de 1,7 %, et la subvention au CCAS progresse de 9,3 %.

Un assèchement des recettes

- ☑ les participations et dotations de l'Etat ne varient pas,
- ✓ l'attribution de compensation de la CUGN ne varie pas,
- ✓ les taux communaux de la fiscalité locale doivent, d'une manière incontournable, être majorés de 1,6 % (hausse parmi les plus faibles de toutes les collectivités) pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement et dégager un autofinancement significatif pour les investissements sans avoir recours à la facilité, c'est-à-dire à trop d'emprunt.

Investissements : équipement, sécurité et entretien du patrimoine

Une grande partie concerne l'indispensable entretien, et mise en sécurité du patrimoine communal, très mal assuré jusqu'en 2001, et par la nécessité de mettre en place des équipements collectifs nouveaux.

Quelques exemples:

- ☑ Etudes et début des travaux du nouveau cimetière
- ☑ Réfection de la toiture du centre socio-culturel lean Savine
- ☑ Remplacement du plafond du COSEC de Clairlieu
- ☑ Poursuite des travaux d'aménagement du soussol du Château Madame de Graffigny et aménagement d'un jardin pédagogique dans le parc
- ☑ Aménagement de la Maison de la Solidarité (locaux provisoires rue Albert 1er)

En plus de notre programme, nous assumons les urgences qui surviennent ainsi que les onéreuses nécessités que nous avons héritées de l'ancienne municipalité (notamment la poursuite de la mise en sécurité et en conformité des installations électriques des bâtiments communaux). Des efforts sont certes demandés à tous, mais ils sont partagés à la hauteur des possibilités de chacun. En retour, ce sont tous les villarois, quelque soit leur âge, quelque soit leur condition sociale qui en bénéficient.

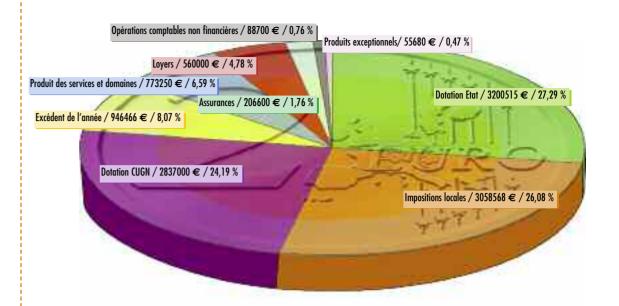
La situation économique et financière de la ville de Villers-lès-Nancy est stable et maîtrisée, mais elle reste fragile du fait des incertitudes qui planent en ce qui concerne le désengagement de l'Etat visà-vis des collectivités locales.

> Claude KEIFLIN Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Programmation

Dépenses de Fonctionnement

Intérêts de la dette/300000 € / 2,56 % Cadre de vie / 694703 € / 5,92 % Culture / 773295 € / 6,59 % Sport et jeunesse/1162249 € / 9,91 % Enseignement et formation/1664485 € / 14,19 % Solidarité et action économique 2297056 € / 19,59 %

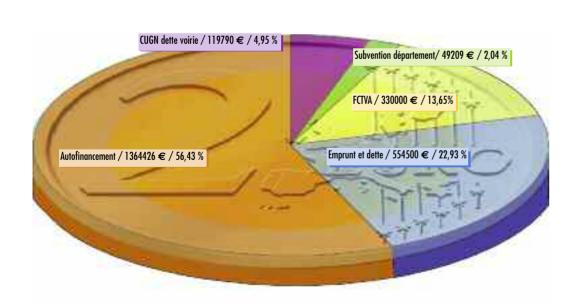
Recettes de Fonctionnement



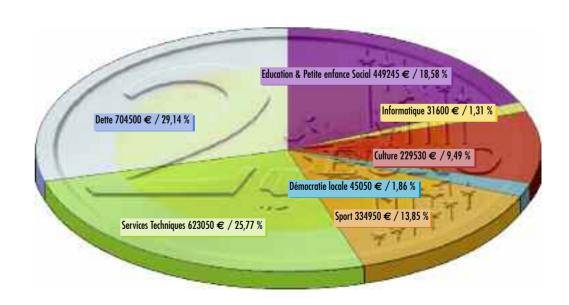
La section de fonctionnement

Elle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux ainsi que toutes les subventions. Le niveau en euros de ces dépenses par habitants s'établit à 638,55 €, alors que la moyenne en 2004 pour les communes de plus de 10 0000 habitants est de 908 €

Recettes d'Investissement



Dépenses d'Investissement



La section d'investissement

Les dépenses les plus importantes concernent : les études et le début des travaux du nouveau cimetière, la deuxième tranche des travaux de réaménagement du château Mme De Graffigny, les travaux de réhabilitation du faux-plafond du COSEC Clairlieu, les travaux d'aménagement du jardin pédagogique dans le parc du château Mme De Graffigny et la réfection de la toiture du centre Jean Savine.

LE SUCCÈS DU STATIO'PASS

EQUIPENAEMANT

Deux mois après leur mise en service, revenons sur les bornes Statio'Pass, qui ont permis à Villers-lès-Nancy d'être remarquée au niveau national pour son action solidaire.

Une inauguration réussie

L'inauguration de la borne de la Poste, le 29 mars, a été marquée par la présence de nombreux représentants d'association de personnes handicapées, et c'est d'ailleurs un chien d'assistance qui a apporté à Monsieur le Maire de Villers-lès-Nancy et à Eric Bœuf, directeur de la Poste,



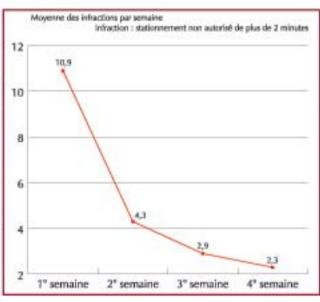
les ciseaux avec lesquels il a pu couper le ruban. Jean-Pierre Masseret, président de la région Lorraine et Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle étaient respectivement représentés par Douia Bezzaz, conseillère régionale et Stéphane Hablot, conseiller général. Des élus de Nancy, Vandoeuvre et Laxou, visiblement intéressés, assistaient également à l'inauguration.

Un SMS à la police

Rappelons le principe des deux bornes qui ont été installées, devant la Poste de Villers-lès-Nancy et au cœur du vieux village entre l'école du Château et l'église Saint-Fiacre : dès qu'un véhicule se stationne sur la place handicapée protégée, la borne rappelle à l'automobiliste qu'il est garé sur une place réservée et attend qu'il présente sa carte de stationnement. S'il le fait, le stationnement est autorisé pour une durée actuellement fixée à 2 heures. Dans le cas contraire, la borne envoie un SMS à la police municipale, qui peut dès lors verbaliser l'automobiliste en infraction dans les meilleurs délais.

Des effets visibles

Visiblement, il y a un effet « Statio'Pass » à Villers-lès-Nancy. Il suffit d'écouter Eric Bœuf, qui le dit luimème : « les handicapés n'ont plus de problèmes pour venir faire leurs démarches à la Poste. La place était quasiment tout le temps occupée, maintenant, il n'y a



pratiquement que des automobilistes autorisés qui y stationnent ». Les statistiques le prouvent également : plus de 350 stationnements irréguliers la première semaine de fonctionnement, dont 75 de plus de 2 minutes, contre à peine plus de 100 la 4° semaine (et moins de 10 de plus de 2 minutes).

Ce sont aujourd'hui plus de 70 cartes qui ont été distribuées dont environ 50 à des villarois. Rappelons que les cartes sont disponibles sur simple présentation d'une carte COTORER au service Solidarité de la mairie pour les villarois et à la Poste pour les habitants de l'agglomération,

Villers-lès-Nancy est maintenant rejointe par la ville d'Amiens dans le cercle restreint des villes équipées du Statio'Pass et lui souhaite le même succès dans cette initiative citoyenne exemplaire.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

« Par habitant, en 2005, c'est 50 centimes et à partir de 2006, un maximum de 15 centimes par an ! » Voilà selon Cyrille Perrot, qui pilote le groupe de travail en charge du projet, réunissant des élus (Elisabeth Picaud, adjointe à la Solidarité et Pascal Brenneur, adjoint à la Culture) et des représentants des services techniques, le vrai coût des Statio Pass.

Le coût des 2 bornes Statio Pass est composé de deux parties. D'une part un coût d'installation intégralement supporté en 2005 et d'autre part, un coût de fonctionnement annuel à partir de 2006.

L'installation pour moins de 10.000 €

Chaque borne Statio Pass coute 3650 € HT auxquels s'ajoutent des frais d'étude et de maintenance de 966 € HT, soit un total TTC de 9886,14 €. Mais en 2007, la ville sera remboursée de 1530,57 € au titre de la récupération de la TVA.

Soit un coût net de 8355,77 €, ce qui représente 52,09 centimes d'euros par habitant de Villers-lès-Nancy.

A partir de 2006, la ville versera à la société Technolia une redevance annuelle de 7 € HT par carte en service. Cette somme correspond :

- au système informatique de gestion des cartes;
- ☑ au système informatique de gestion des appels à la police;
- au système informatique de gestion de production des statistiques ;
- ☑ à la maintenance des bornes.

Pour les 300 cartes envisagées à terme, en 2006, cette redevance s'élèverait à 2500 € TTC par an, soit un coût de 15 centimes d'euros par habitant et par an. Avec 70 cartes distribuées fin mai, le coût par habitant ne serait que de 4 centimes par an!

Et Cyrille Perrot de conclure : « il s'agit vraiment de sommes tout à fait minimes pour un geste citoyen et solidaire qui n'a pas de prix ! ».



Villers-lès-Nancy à la une de l'actualité

De nombreux reportages ont été réalisés sur l'initiative citoyenne de notre ville, Citons

- L'Est Républicain, les 25, 29 et 31 mars
- ☑ Le Républicain Lorrain le 30 mars
- M6 Nancy le 25 mars
- Le journal régional de FR3 Lorraine et le décrochage de FR3 Nancy le 29 mars
- Le 20 H de TF1 le 2 mai
- ☑ Le 13 H de France 2 le 18 mai

L'Agence France Presse a aussi réalisé un reportage à cette occasion qui a valu à Villers-lès-Nancy d'être citée dans de nombreux quotidiens (Paris Normandie, Presse océan, le Midi Librel, sur des sites Internet réputés (Yahoo, le Réseau de Santé Social). Un site d'information de Djibouti a même cité notre ville !

EQUIPEMENENT

PRÉSERVER LE PASSÉ ET PRÉPARER L'AVENIR



Villers Nouvelles continue son panorama des grands dossiers d'intérêt communaux. En parallèle avec le dossier Environnement, nous avons rencontré l'adjoint délégué au patrimoine et à l'équipement, René Bodin, qui nous explique sa méthode et ses objectifs.

VN : René Bodin, comment définissezvous votre travail ?

RB: le travail d'adjoint à l'équipement et au patrimoine n'est pas toujours très visible mais il est d'une importance vitale. Il concerne tout à la fois le passé, puisque je dois préserver le patrimoine de la commune, le présent puisqu'il faut veiller constamment à la sécurité des locaux existants et l'avenir puisqu'il faut anti-

ciper les besoins futurs des villarois et des villaroises en terme d'accueil. Dans ces trois domaines, force est de constater que l'ancienne municipalité nous a laissé un passif assez lourd, que je m'efforce de combler au mieux et au plus vite selon les contraintes budgétaires que tout le monde connaît. Enfin, ma délégation travaille souvent en parallèle avec les autres services de la Mairie.

VN : quelles sont les délégations avec lesquelles vous travaillez le plus ?

toutes! Avec celles qui gèrent des locaux qui accueillent du public car il y a des questions relatives aux bâtiments. Je pense aux délégations à la Solidarité, aux Sports et aux loisirs, à l'Education, à la Vie Culturelle... Je suis aussi beaucoup en contact avec la délégation à la Communication publique, car de nombreuses actions demandent une action en amont pour avertir les villarois des éventuelles conséquences des travaux. Et enfin, je suis en contact étroit avec la délégation aux finances : l'équipement et le patrimoine sont des secteurs où les sommes mises en jeu peuvent être relativement importantes alors que les contraintes budgétaires s'imposent à tous.

VN : comment procédez-vous ?

RB: il y a des travaux permanents que doit ordonner une municipalité responsable pour maintenir les normes de sécurité à jour et préserver le patrimoine commun de ses habitants. Ils sont extrêmement importants et incontournables comme nous l'apprend malheureusement trop souvent l'actualité. Une fois la sécurité prise en compte reste l'entretien régulier, normal, bien moins onéreux que la réparation de bâtiments qui ont souffert. Nous établissons des priorités pluri-annuelles qui concernent les écoles, les structures collectives, les établissements recevant du public.

VN : pouvez-vous nous donner des exemples concrets ?

RB: en terme de sécurité, nous avons achevé les mises aux normes des installations de gaz sur les chaudières de tous les bâtiments communaux. C'était une action, certes coûteuse mais incontournable : les chaudières vieillissent et après un certain temps, on ne peut pas faire autre chose que les changer. Sachez toutefois que les nouveaux équipements que nous avons fait installer nous permettront de réaliser une économie d'énergie que l'on peut chiffrer à 40.000 € annuels! Nous poursuivons également les mises aux normes électriques dans les bâtiments communaux. L'entretien des bâtiments se traduit en 2005 par deux opérations importantes de réhabilitation sur Clairlieu : la fin des travaux de toiture du centre Jean Savine et la mise en conformité des dalles de plafond du COSEC. Pour Jean Savine, c'est la continuation des travaux entrepris depuis la tempête de 1999 qui avait sérieusement abimé le dispositif d'étanchéité multicouches en place depuis la construction du centre.

Quant au COSEC, c'est typiquement le type de travaux rendus nécessaires par l'évolution des normes de sécurité et les nouvelles connaissances en terme de santé publique. A sa construction en 1976, le plafond a été équipé de dalles d'isolation thermique, qui contiennent de l'amiante. Cette amiante n'est en aucun cas accessible directement, et les mesures d'empoussièrement que nous effectuons régulièrement n'ont jamais révélé la moindre trace d'amiante dans l'air. Mais ma responsabilité d'élu m'a amené à demander l'application stricte du principe de précaution! Les dalles vont être déposées, évacuées selon des modalités très précises - ces travaux, contrôlés par la préfecture, seront effectués par une entreprise spécialisée - puis remplacées par des dalles sans amiante.

Enfin, c'est au titre de l'amélioration de l'accueil des villarois et villarois ses dans les lieux publics que nous avons été amenés à réhabiliter ou à construire des bâtiments et des équipements tels que la Maison des services publics de clairlieu, la Maison de la petite enfance de la Sapinière. N'oublions pas non plus dans le domaine sportif l'extension des locaux du Stade, la réhabilitation des courts de tennis ou la création d'un terrain de foot synthétique.

VN : dans quelle mesure votre délégation est-elle concernée par les questions communautaires ?

RB: la voirie est désormais totalement sous la compétence et la responsabilité de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Cela veut dire que l'entretien des rues, de la chaussée et des trottoirs, celui des espaces verts communautaires (les placettes de Clairlieu, les bas-côtés de l'avenue Paul Muller...) ainsi que le déneigement et l'éclairage public sont assurés par les services communautaires et non par la ville de Villers-lès-Nancy. En étroite collaboration avec Marie-Christine Marnier, adjointe déléguée à la communauté urbaine, les services de la mairie jouent désormais un rôle d'interface et de proximité entre les habitants de Villers-lès-Nancy et la CUGN. Je voudrais qu'ils sachent que toutes leurs demandes sont transmises dans les meilleurs délais et que je regrette comme eux les délais parfois trop longs qui leur sont imposés.

VN : Claude Surget rappelle dans ce numéro l'avance de Villers-lès-Nancy en terme d'énergie solaire. Comment intégrez-vous dans votre délégation les préoccupations environnementales ?

un effort important a été fourni pour satisfaire aux objectifs en matière d'économie d'énergie et de lutte contre la production de gaz à effets de serre. J'en veux pour exemple le remplacement des véhicules par des véhicules non polluants.

LUCIEN THÉOBALD,

CONSEILLER MUNICIPAL À LA SÉCURITÉ CIVILE

Le poste de conseiller municipal à la Sécurité civile a été créé par la loi de Modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. A Villers-lès-Nancy, c'est Lucien Théobald qui a été chargé de cette mission. Il nous la présente.

IT : If y a trois axes principaux à ma mission:

If faire de la sécurité cirile l'affaire de tous

ader à organiser le cadre communal comme
étant le premier niveau pertinent pour l'information et la protection des populations

d'encourager les solidantés en cas de besoin
Cela me conduit à collaborer activement
avec René Bodin car une des actions à
mener dans le cadre de la loi et selon les
instructions préfectorales est de constituer

un plan communal de sauvegarde qui comprend un recensement exhaustif des bâtiments communaux et de leurs responsables.

VN : A quot ce plan va-t-il servir ?

LT : Il permettra d'activer très rapidement une cellule de crise municipale en cas de nécesaté. L'ensemble des conselles municipaux sera informé de ce plair et pourra donc réagir dans les metleurs délais, selon des schémas prédéfinis.



ENVIRONMENT

UN FLEURISSEMENT DANS L'AIR DU TEMPS I

Depuis plusieurs années, le fleurissement de la ville accompagne les évènements de la vie villaroise. 2005 s'inscrit pleinement dans cette tendance. Deux évènements vont marquer 2005 : le concours départemental des villes et villages fleuris de printemps, auquel notre ville participe pour la première fois après le succès des floraisons printanières de 2004 et le tour de France.



Pour fêter 2005, l'année des lumières, Villers-lès-Nancy s'est associée au Grand Nancy. Sur la base de tapisseries florales créées spécialement pour cette occasion, Villers-lès-Nancy a sélectionné deux motifs qui constitueront la base de notre fleurissement estival. Une première «tapisserie» dans les tons de jaune-vert, très lumineux, sera installée dans les parterres et les bacs situés en zone sombre comme l'avenue du Gal Leclerc. Dans les lieux plus ensoleillés, comme l'Hôtel de Ville, nous avons préféré des tons plus chauds comme le pourpre. Ce motif parera également le nouveau parterre de l'avenue

> En juillet, Villers accueillera le Tour de France, Le service «environnement et espaces verts» a relevé le défi et nous verrons fleurir des vélos sur le parcours emprunté par les cyclistes.

> Le fleurissement, c'est l'oeuvre de tous et de chacun. Si la municipalité se doit de donner l'exemple, les efforts des particuliers et leur participation au concours des maisons fleuries sont très importants pour notre ville. Nous encourageons chacun à faire preuve d'originalité notamment sur le parcours du Tour de France, et remercions tous ceux qui participent régulièrement à cet effort,



2005, ANNÉE DU DAHLIA!

Dans le cadre de 2005 l'année du dahlia, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a édité une brochure sur le thème du fleurissement. Flor Infos n°1 est disponible en mairie

ENDRONREMENTINEMENT

RENCONTRE AVEC CLAUDE SURGET ET NELLY LEBRET



Avec son patrimoine forestier et son cadre de vie unique dans l'agglomération, Villerslès-Nancy et l'environnement sont intimement liés et sont au cœur des préoccupations de la municipalité et des habitants. Rencontre et explications avec les élus en charge du dossier, Claude Surget, adjoint à l'environnement et Nelly Lebret, conseillère municipale déléguée aux espaces verts.

VN : Claude Surget, quel est votre rôle en tant qu'adjoint à l'environnement !

CS: l'environnement est pour moi une notion très large et très spécifique. Il y a bien sûr les actions écologiques, mais aussi de nombreux domaines qu'on peut regrouper

sous l'appellation de « cadre de vie ». Certains sont maintenant traités par la CUGN, comme l'assainissement, le traitement des déchets. Parmi les autres domaines, on peut s'arrêter sur l'urbanisme, l'affichage publicitaire et le fleurissement. Je m'occupe du premier, Nelly Lebret et moi suivons ensemble le second, quant au fleurissement, il est suivi directement par Nelly Lebret.

VN : commençons par faire un point sur le domaine de l'urbanisme.

CS: l'urbanisme est un dossier important. Nous connaissons tous la situation délicate de Villers-lès-Nancy, coupée en deux par des axes à forte circulation, déficitaire en logements sociaux et manquant de terrains disponibles. Malgré cela, l'urbanisme est dynamique, avec des projets d'habitat collectifs (Poilus d'orient, les Geais, rue de l'Abbaye de Clairlieu) ou des constructions nouvelles au technopôle.

Un élément important est à noter : depuis le 1° juin 2005, les services techniques ont la charge entière des dossiers des permis de construire, antérieurement instruits par la DDE. L'Etat se désengage et remet cette charge aux grosses communes sans contrepartie. C'est une charge de travail supplémentaire pour la commune qui implique de nombreuses heures de formation spécifique pour le personnel en charge du suivi.

VN : est-ce à dire que les délais d'obtention seront plus longs ?

CS : au contraire, avec ce nouveau dispositif, le traitement des dossiers va être plus direct et plus proche du citoyen.

VN : où en est-on pour les chauffe-eau solaires ?

CS: c'est une action dont Villers-lès-Nancy peut être fière. La subvention versée aux particuliers est certes modique, mais elle démontre l'implication de la commune dans le domaine environnemental. Nous avons une action pionnière: la CUGN a maintenant mis en place un dispositif similaire. Restait maintenant à transformer l'essai dans le cadre du logement collectif: c'est chose faite avec le projet des Poilus d'orient! Je peux annoncer, qu'après de nombreuses discussions dont l'issue n'était pas assurée, la municipalité a obtenu de l'OPAC que les nouveaux bâtiments aient des panneaux solaires pour fournir de l'eau chaude aux résidents.

VN : comment se passent les rapports avec la CUGN dans les nombreux domaines de compétences urbanistiques partagées ?

CS: ils sont globalement bons, parce que nous sommes vigilants. Nombre des compétences de la CUGN ont des répercussions urbanistiques et nous nous devons de veiller scrupuleusement au respect des intérêts villarois. Je pense par exemple au projet ARTEM, qui, s'il se situe intégralement sur le territoire de Nancy, aura forcément des conséquences sur Villers-Rès-Nancy.

VN : abordons maintenant le règlement de publicité

NL: l'objectif de ce nouveau règlement de publicité est de nettoyer visuellement Villers-lès-Nancy, que nous voulons rendre plus agréable. CS: l'ancien règlement était totalement dépassé. Nous avons décidé de limiter l'implantation des panneaux publicitaires aux zones d'action commerciale (Plein centre, Monoprix et Ecomarché à Clairlieu).

NL: les annonceurs ont deux ans pour s'adapter. Les premiers effets sont visibles depuis quelques semaines : deux panneaux publicitaires ont été enlevés, près de la Poste sur le boulevard des Aiguillettes.

CS : à terme, c'est une vingtaine de grands panneaux du boulevard des Aiguillettes et de l'avenue Paul Muller qui devraient disparaître. Tout devrait être terminé pour le printemps 2006.

NL: la suppression des panneaux publicitaires de l'avenue Paul Muller est un point clé de cette action : elle nous permettra d'engager véritablement la requalification des coteaux de l'avenue Paul Muller.

CS : Il y a actuellement une opération menée au niveau de l'agglomération de remise en état des vergers, pour valoriser les espèces et la biodiversité locale. La disparition de ces panneaux va permettre de la mener complètement.

VN : ce qui nous mêne directement au fleurissement...

NL: tout à fait ! C'est une mission passionnante, même si ses résultats ne sont pas visibles immédiatement. Les gens ne se rendent pas forcément compte de tout le travail en amont pour créer les massifs : il faut trouver un thème, trouver comment l'illustrer, le réaliser et enfin l'entretenir!

VN : comment avez-vous fait évoluer le fleurissement ?

NL : j'ai souhaité redonner aux agents municipaux une créativité qu'ils n'avaient plus : les mêmes plantes revenaient tous les ans aux mêmes endroits. Je leur demande, et ils le font avec brio, de m'étonner tous les ans, en me proposant des choses nouvelles.

VN : l'année demière, nous annoncions l'ouverture prochaine d'un jardin potager pédagogique dans le parc du château Mme de Graffigny. Où en sommes-nous ?

NL: le projet avance, un peu moins vite que je ne l'aurais souhaité bien sûr, mais il est en bonne voie. Ce projet me tient particulièrement à cœur, car il sera un outil pour développer de nouvelles solidarités entre les plus jeunes et leurs aînés. L'année dernière, un jury a choisi le projet qui allait être réalisé. Cette année sera consacrée aux différents travaux préparatoires, dont la réfection du mur qui ceinture l'espace et la préparation des infrastructures (allées, eau, électricité...). Enfin, en 2006, nous assisterons aux premières plantations et à l'ouverture au public.

VN : pouvez-vous nous expliquer pourquoi un tel délai ?

NL: tout simplement pour des questions de gestion budgétaire. Une partie des actions lancées cette année est éligible à des subventions régionales. Les sommes nécessaires ont été approuvées par le conseil municipal mais nous devons attendre l'avis du conseil régional avant de débuter les travaux.

« LES ENFANTS, CE SONT MES RAYONS DE SOLEIL ! »

2005 est l'année des 30 ans de la crèche familiale de Villers-lès-Nancy. A cette occasion, Villers-Nouvelles a rencontré Jocelyne Royer, la présidente de l'association des assistantes maternelles de Villers-lès-Nancy. Au travers de la rubrique Pleins feux de ce numéro, ce sont toutes les « tatas » qui s'occupent avec tant de dévouement des tout-petits à qui nous voulons rendre hommage!



Jocelyne Royer est un des piliers de la crèche familiale de Villers-lès-Nancy qu'elle a rejoint 6 mois après sa création.

Selon elle, cette structure est une garantie de sécurité pour les enfants et les parents, car si une assistante maternelle ne peut assurer ponctuellement l'accueil d'un enfant, une solution est toujours trouvée rapidement. Elle ajou-

te que « c'est aussi un dispositif sécurisant pour les assistantes maternelles, car ainsi elles ne travaillent pas seules dans leur coin ».

Prendre soin des enfants, c'est la raison d'être de Jocelyne Royer. Toutes ses journées sont réglées autour d'eux, pour celle qui après avoir été la « tata » est maintenant la « mamie », y compris pour les parents ! Sur le pont dès 8 h pour accueillir ses premiers petits, la matinée s'organise autour des jeux fournis par la crèche familiale, de la sortie pour aller acheter le pain et bien sûr de la préparation du repas.

Mais comment faire pour donner à manger en même temps à 3 ou 4 bambins affamés, avec une seule paire de bras ? Simplement en faisant appel à « papy », son mari qui, comme elle le dit elle-même, pense toujours à embrasser les enfants quand il rentre, mais oublie quelquefois sa femme !!! Puis l'après-midi, c'est la sieste, des jeux et encore une fois une promenade qui la mènera souvent sur le parvis de l'église Sainte-Thérèse où, pendant les beaux jours, les parents viennent directement parfois récupérer leurs enfants.

Jocelyne est une « mamie » gâteau, mais son action s'inscrit aussi dans le projet pédagogique des parents : elle est là aussi pour apprendre les bonnes manières comme dire bonjour, s'il-te-plaît, merci... et pour contribuer à leur éveil social à travers les nombreuses activités proposées par la crèche familiale. Les parents lui en sont d'ailleurs reconnaissants, les nombreuses lettres qu'elle reçoit en sont la preuve. Quant aux enfants qu'elle a ainsi accueillis, nombre d'entre eux ont gardé un contact avec elle, au travers d'une petite carte, et même d'invitations régulières.

Aujourd'hui, Jocelyne a en plus repris le flambeau de Mireille Leloup, disparue l'année dernière, en devenant la nouvelle présidente de l'association des assistantes maternelles : à elle d'organiser les rencontres entre assistantes maternelles, qu'elles soient professionnelles pour échanger sur leur métier ou plus informelles pour se détendre, mais qui dans tous les cas, leur permettent de mieux se connaître et de renforcer leur cohésion.

Villers-Nouvelles adresse ses félicitations à Jocelyne Royer, à toutes les assistantes maternelles et à tous les intervenants de la crèche familiale, et leur donne rendez-vous en 2015 pour le 40ème anniversaire de cette précieuse institution villaroise.



L'équipe des assistantes matemelles

EULUBEURE

60[€]ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Le 8 mai dernier, en présence de M. Pascal Jacquemin, des élus du conseil municipal et de l'ensemble des associations patriotiques villaroises, notre commune a voulu commémorer avec éclat le 60° anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et de la libération des camps de concentration.

Aux côtés des jeunes du conseil municipal d'enfants qui arboraient des drapeaux des forces alliées, des élèves du groupe scolaire Albert Camus ont repris le poème d'Eluard sur la liberté. Monsieur le Maire a ensuite reformulé ses félicitations aux six élèves du Collège Chepfer, lauréats du Concours scolaire de la Résistance et de la Déportation (Fanny Darte, Elodie Royer, Christelle Achard, Clément Hueber, Anaïs Jankowski, Mylène Antonini).

Pour accompagner cet événement, deux actions ont été menées :

- une exposition sur la captivité montée par l'Association des Anciers Combattants et Prisonniers de guerre (ACPG) a été présentée au Centre culturel des Ecraignes, avant de circuler dans les écoles de la commune.
- dans le cadre de la saison culturelle, une invitation a été lancée auprès des

membres des associations d'anciens combattants et de nos aînés pour participer à un spectacle qui mêlait le théâtre avec une pièce des comédiens du Caveau de la Roële sur Jean Moulin et la chanson avec la troupe des Dolly Frenchies qui a replongé le public dans l'ambiance musicale des années 1940-1950.

L'ensemble de notre communauté voudrait rendre un hommage à toux ceux qui ont combattu pour notre liberté et qui ont été victimes de cette guerre. Qu'ils soient ici rappelés à notre souvenir.



Morts au champ d'honneur :

André BIDOT, Louis BRETON, Jean CATTENOZ, René CHARPENTIER, Simon de CHATTELUS, Henri CHOM-PRET, Albert GOUGET, Louis HALLER, René HANZO, Pierre JARDIN, Maurice LHUILLIER, Louis MEYER, Henri MULOT, Charles TOMASINA, Jean VOIRAND, Victor ZIMMERMANN.

Mort pour la France fusillé par les Nazis : René PECHEUR.

Morts pour la France pendant leur captivité :

Albert BARBIER, Raymond GUYOT, René JACOB, Jacob KEDZIEREWIETZ, Jean LEBLOND, René LIROT, Gilbert DAIZE.

Morts pour la France en camp de déportation ou des suites de déportation :

René GARDIER, Maurice VIALETTE, Eugénie VOSGES, Robert JACQUEMIN.

Morts pour la France au Service du Travail Obligatoire :

André GANTOIS, Robert HENRY, Charles RENAULD, Marcel SCHWAB.

Victimes civiles de la guerre :

Grégory BEREZANSKY, Pierre BIGEREL, Thérèse COLIN, Christian LINDER, Louis NOIRCLER, Camille TUNIS, Marius VIARD.

SOUDARID ARITE

OUVERTURE DE LA MAISON DE LA SOLIDARITE

La Maison de la Solidarité, qui a ouvert ses portes le 2 mai 2005, vise à accompagner une centaine de familles (deux tiers de Nancy et un tiers de Villers-lès-Nancy) accueillies en fonction de critères de ressources et de la signature d'un contrat d'engagement.

En présence de Pascal Jacquemin, maire de Villers-lès-Nancy, la Maison de la Solidarité a été inaugurée le 20 mai 2005 par Elisabeth Picaud et Jean-Marie Schléret, respectivement présidente et vice-président de l'association, Jean-Paul Lacresse, président du conseil d'administration de la CAE, Viviane Chevalier, directrice, Régis Lefas, président du secours catholique, Jean-Paul Vinchelin, vice-président du conseil général, avec la participation de nombreux bénévoles de l'association.

Ce projet est le fruit d'un partenariat entre les CCAS de Nancy et de Villers-lès-Nancy, le Centre Social CAF Jolibois, le Secours Catholique, ainsi que le Conseil Général et les centres médicosociaux Haussonville et Clémenceau.



Si elle propose une épicerie SOLIDAIRE dont les produits sont tarifés à hauteur de 10% de leur valeur, elle est aussi un lieu de rencontres et de soutien aux familles par une démarche d'accompagnement social de la part de différents partenaires et travailleurs sociaux.

Maison de la Solidarité 2, rue Albert 1er - 54600 Villers-lès-Nancy - 03 83 28 62 90

BONS VACANCES

- Une aide aux vacances pour les enfants des familles villaroises est attribuée en fonction de critères de ressources. Les dossiers sont à constituer au CCAS.
- A partir de cet été, une aide particulière est mise en place pour un premier départ en centre de vacances avec hébergement (colonie, camp) en collaboration avec la C.A.E., le Conseil Général, Jeunesse et Sports et Jeunesse Plein Air.

Ce dispositif particulier, n'est, lui, pas soumis à conditions de ressources.

Pour tous renseignements, s'adresser au C.C.A.S. de Villers-lès-Nancy situé au 3, rue Maurice André ou par téléphone au 03 83 92 12 18.

A LA ALANGE

JOURNÉES PORTES OUVERTES DES FPA



Pour faire connaître les foyers-logements de Villers-lès-Nancy des journées « portes ouvertes » ont été organisées les 9 et 16 avril 2005.

De nombreux visiteurs ont été accueillis par Monsieur le maire, des élus, la directrice du service solidarité et population, la responsable des foyers et l'équipe d'animation.

Les visiteurs ont pu visualiser les structures en compagnie d'un résident et d'un membre du personnel, et un dialogue s'est naturellement établi. Ils ont pu aussi converser avec d'autres résidents présents pour connaître leurs impressions sur la vie en foyerlogements. Le personnel leur a donné des renseignements pratiques sur les activités proposées et sur les modalités d'inscription.

Un livret d'accueil a été donné aux visiteurs.

La visite s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et s'est clôturée par un goûter, le temps de partager ces derniers instants de convivialité.



HONNEUR AUX MAMANS

Le 28 mai, veille de la fête des Mères, Pascal Jacquemin, en présence d'élus et de représentants des associations familiales a récompensé quelques mamans villaroises méritantes.



EDITORIAL

Victoire d'étape

Nous sommes partis « départ arrêté » en Mars 2001, dans ce contre-la-montre par équipe qu'est la gestion de la com-



mune de Villers-lès-Nancy. Tout de suite, nous avons fait la course en tête. Ce numéro de Villers Nouvelles en reprend d'ailleurs certains aspects comme l'inauguration de la Maison de la solidarité, la journée portes ouvertes dans les foyers-logements de personnes âgées, ou le succès des bornes d'accès aux places réservées aux handicapés.

En matière d'environnement, nous avons largué le peloton en étant la première commune de Lorraine à instituer une aide à l'installation d'un chaufie eau solaire. Vous trouverez dans le dossier environnement des informations sur le fleurissement de la ville et la création d'un jardin pédagogique. En matière d'équipement, nous avons changé de braquet comme vous pourrez le lire à propos des toitures du COSEC et du centre Jean Savine.

Comme l'article sur le budget vous l'expliquera, il y a un domaine dans lequel nous ne sommes ni maillot jaune, ni maillot vert, ni surtout maillot à pois, mais plutôt dans la voiture balai : c'est celui de la fiscalité locale avec des taux d'imposition parmi les plus faibles de l'agglomération.

Cela ne se sait pas forcément. Pour que chacun puisse bénéficier du même niveau d'information, et puisse exprimer ses attentes, ses questionnements directement aux élus majoritaires de Villers notre équipe doit rendre compte aux villarois, en dehors de tout contexte électoral. C'est ce que nous ferons lors de deux réunions publiques le mercredi 22 juin à 20h30 aux Ecraignes et le mercredi 29 juin à 20h30 au centre culturel du Placieux.

Nous avons passé plusieurs cols de 1th catégorie grâce aux soutiens, à la « poussette » des villarois. Des villarois de plus en plus impliqués dans la vie municipale, dans les associations, dans les activités et les manifestations de la ville.

Comme vous l'avez deviné, un évènement est présent dans tous les esprits, c'est bien sûr le passage du tour de France à Villers le 7 juillet sur l'avenue Paul Muller et le boulevard des aiguillettes. Il sera précédé, le 2 juillet, d'une étape du pré-tour 54 partant et arrivant à Villers-lès-Nancy. La municipalité accompagnera, comme il se doit, ces manifestations, qui nécessitent des mesures de sécurité détaillées dans les pages « spécial été 2005 ».

Alors, à vos marques !

Pascal Jacquemin Maire de Villers-lès-Nancy Conseiller Régional





- Zi La Meurthe-et-Moselle a du coeur 1
- Soutenez Ingrid, Florence et Hussein
- ☑ Journées portes ouvertes aux FPA.
- El Honneur aux mamans

☑ 60e anniversaire de la fin de la 2e guerre mondiale

4 / Solidarité

☑ Ouverture de la Maison de la Solidarité

5/Pleins feux

Zi Les enfants de sont mes rayons de soleil 1

6.7 / Dossier: Environnement

- Rencontre avec C. Surget et N.
- Zi Un fleurissement dans l'air du temps !



8.9 / Dossier : Equipement

- ☑ Préserver le passé et préparer
- ☑ Le succès du statio pass



10.11 / Spécial été 2005

121 Le Tour de France à Villers -lès-Nancy



12 / Sport

¿ Le Tour pédestre de l'inténeur 13 / L'album photos



14 / Relations avec la CUGN ☑ Le programme local de l'habitat 15 / Expression des Groupes **Politiques**



16 / En bref - Agenda

Directour de publication : Pascal JACQUEMIN

Directeurs de rédoction : Cyrille PERROT - Cetherine BOUZON

Ont collaborii è cu numéro : Pascal BRENNEUR - Marie-Christine MARNER -Juan-Philippo GUREOKI - Rimy LEONARD - Sabine NOEL

Crédits photos : Mairie de Villers-lée-Nancy - COS Athlétiens - Atelier d'architectes Zons

Conception: Mortine DEMANGE Service Communication

Impression: 7700 exemplaires

Dépôt légal : Préfecture de Meurthe et Moselle : L'Atelier Lorrain - Villers Nouvelles n°17 - juin 2005



A LA ALANGE

LA MEURTHE-ET-MOSELLE A DU CŒUR !

A l'occasion du passage du Tour de France, participez à une aventure exceptionnelle,organisée par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle : soyez un maillon de la plus grande chaîne humaine, dont les participants tous habillés aux couleurs du département, se tiendront la main en signe de solidarité!



Le Conseil général, à l'occasion du passage du Tour de France, propose à tous les meurthe-et-mosellans de montrer leur solidarité, sur le thème de « la Meurthe-et-Moselle a du cœur » en participant à une grande chaîne humaine qui devrait traverser tout le département de Blénod-les-Toul à Nancy. C'est l'occasion pour tous de soutenir l'association ELA dans la lutte contre les leucodystrophies - rappelons qu'au mois d'octobre dernier, Villers-lès-Nancy avait déjà accueilli une remise de maillot de champions cyclistes.

Comment participer ?

Chaque maillon de la chaîne devra porter le maillot officiel de l'opération. Il est possible de retirer ce maillot auprès :

- d'associations locales participant à l'évènement
- ☑ du conseil général de Meurthe-et-Moselle à la direction de la Communication
- ☑ des agences de l'Est Républicain
- ☑ de la Mairie de Villers-lès-Nancy

La chaîne devrait relier le point d'entrée du Tour de France dans le département, Blénod-les-Toul, et Villers-lès-Nancy

Les habitants de Villers-lès-Nancy sont invités à se répartir sur le parcours du Tour de France entre la sortie de Maron et l'entrée de Clairlieu.

Renseignements:

Conseil général de Meurthe-et-Moselle: 03 83 94 54 99

Laila Messaoudi: 03 83 98 71 97

Retrouvez dans nos pages « spécial Eté 2005 » toute l'actualité du Tour de France à Villers-lès-Nancy

SOUTENEZ INGRID, FLORENCE ET HUSSEIN

Dans le cadre des actions de soutien aux otages français retenus dans le monde, des portraits d'Ingrid Betancourt, Florence Aubenas et Hussein Announ ont été accrochés dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Des registres de soutien sont à votre disposition pour inscrire vos messages. Ils seront communiqués par la suite au journal Libération pour Florence et Hussein et au comité de soutien pour Ingrid Betancourt.

Ils ont besoin de vous, ne les oubliez pas !





